

# Constat ( ) Amiable

**AUTO**



La Macif,  
c'est vous.

# Les points essentiels

pour bien remplir votre constat amiable

Entre les 2 colonnes, vous devez préciser les circonstances de l'accident. Soyez très précis. Si aucune case ne correspond aux circonstances de votre accident, ne cochez rien et indiquez votre version des faits sous la rubrique "observations".

**Ces renseignements sont importants.**

**Ces renseignements sont indispensables. N'oubliez pas d'en vérifier l'exactitude auprès de votre adversaire. (indiquez toujours votre numéro de sociétaire).**

**Notez le nombre de croix (1, 2, 3...ou 0). Les cases que vous cochez concernent votre propre manœuvre.**

**À l'aide d'une flèche, précisez uniquement le point de choc initial.**

**Inscrivez toute observation complémentaire avant de signer (en contestant, si besoin, les déclarations de votre adversaire).**

**Ces renseignements sont importants.**

**Indiquez les noms et adresses des témoins, et précisez éventuellement s'ils sont passagers de A ou de B.**

**Case 15 : Exemples : vous circulez à gauche en dépassant l'axe médian.**

**Case 17 : Exemples : feux tricolores, stop, cédez le passage, marquage sol.**

**Faites un croquis : il doit être précis et coté. Identifiez les véhicules A et B ainsi que leur sens de circulation. Notez l'axe médian. Précisez la signalisation.**

**Les deux signatures sont indispensables.**

- Le **RECTO** du constat amiable doit être rempli sur les lieux de l'accident avec l'autre conducteur (le verso n'ayant aucune valeur de preuve).

- En cas d'accident en chaîne, établissez un constat avec le conducteur du véhicule qui suivait et un autre constat avec le conducteur du véhicule qui précédait.

**Rappel : c'est sur le constat dressé avec le conducteur du véhicule qui a heurté votre véhicule à l'arrière qu'il convient d'indiquer la projection.**

## → La Macif toujours à vos côtés



Votre constat amiable Auto sur appli mobile !

Depuis l'application Macif, lancez l'application e-constat que vous aurez au préalable téléchargée, et déclarez, rapidement et facilement, un accident\* en bénéficiant du pré-remplissage des données personnelles et de votre véhicule assuré à la Macif.

## → Pour nous contacter



Plus de **450 points d'accueil**  
à votre service



**Sur Internet**  
Rendez-vous sur **macif.fr**



**Point d'accueil téléphonique**

**N°Cristal 09 69 39 49 49**  
APPEL NON SURTAXE



Téléchargez **l'appli mobile**



Sur **macif.fr / rubrique « urgence et contact »** ou auprès de **HandiCaPZéro**  
au **0 800 39 39 51** Service & appel gratuits



Sur **macif.fr / rubrique « urgence et contact »** en LSF, LPC ou Tchat.

## → Assistance 24h/24 • 7 jours/7

**0 800 774 774**

**Service & appel gratuits**

depuis l'étranger +33 5 49 774 774  
coût selon opérateur et selon pays

Notre service d'assistance est accessible avec Sourdligne du lundi au vendredi de 9h à 18h.  
N° SMS dédié aux personnes sourdes et malentendantes :  
**06 71 17 27 77** (24h/24h 7j/7)



**das@ima.eu**

Notre aide en LSF pour remplir votre constat amiable scannez le QR code ci-contre :



\* Peuvent être déclarés sur l'application e-constat auto les seuls accidents survenus en France, sans blessés même légers, impliquant deux véhicules maximum et immatriculés en France.

Les prestations d'assistance sont réalisées par **IMA GIE** : Inter Mutuelles Assistance, Groupement d'Intérêt Économique au capital de 3 547 170 €. RCS Niort 433 240 991. Siège social : 118 av de Paris CS 40 000 - 79033 Niort cedex 9.

**MACIF** - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.